

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI NO. DE 2021 SUR LE MÉDIATEUR (MODIFICATION)

### Exposé des motifs

Ce projet de loi modifie la Loi sur le Médiateur [CAP 252] (« la Loi »).

En 2019, la Loi a été modifiée pour traiter la question de l'indépendance du médiateur par rapport à la Commission de la Fonction publique (« la CFP »). Cette décision visait à donner effet à l'article 65 de la Constitution de la République de Vanuatu, selon lequel le médiateur n'est soumis à la direction ou au contrôle d'aucune autre personne ou organisme dans l'exercice de ses fonctions. Cette modification permettra de retirer le Conseil des ministres et la CFP du processus de détermination des conditions d'emploi du médiateur, et de retirer la CFP de l'octroi d'un congé au médiateur.

Cette modification alourdira également les peines pour les infractions d'influence indue, de faux témoignage et de mépris du médiateur. Actuellement, les sanctions sont faibles et, au vu des circonstances actuelles, il est nécessaire d'augmenter les sanctions pour les adapter à ces circonstances.

**Le Premier ministre**



## RÉPUBLIQUE DE VANUATU

# PROJET DE LOI N° DE 2021 SUR LE MÉDIATEUR (MODIFICATION)

### Sommaire

1	Modification .....	2
2	Entrée .....	2

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI N° DE 2021 SUR LE MÉDIATEUR (MODIFICATION)

Loi modifiant la loi sur le Médiateur [CAP 252].

Le Président et le Parlement promulguent le texte suivant :

### **1 Modification**

La Loi sur le Médiateur [CAP 252] est modifiée tel que prévu à l'Annexe.

### **2 Entrée**

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

## ANNEXE

### MODIFICATION DE LA LOI SUR LE MÉDIATEUR [CAP 252]

**1      Paragraphe 4 1)**

Supprimer et remplacer « du Conseil des ministres donné après avoir reçu un rapport de la Commission de la Fonction publique » par « de l'Attorney Général »

**2      Alinéa 6 1) a)**

Supprimer et remplacer « la Commission de la Fonction publique » par « le Président »

**3      Paragraphes 24 4) et 28 1)**

**4      Articles 48, 50 et 51**

Supprimer et remplace « 100 000 VT » par « 500 000 VT »

**5      Section 54**

Abroger l'article.

**6      Paragraphe 56 3)**

Supprimer et remplacer « et » par « ou »